

Des comptages et des suivis, pour améliorer les connaissances

En Pays de la Loire, les premières prospections naturalistes ciblant les chauves-souris débutèrent aux alentours des années 1950. Ayant pour objectif principal d'améliorer nos connaissances sur la répartition des espèces, de nouvelles découvertes sont encore réalisées chaque année.

En parallèle, certaines de ces colonies sont suivies annuellement afin d'appréhender au mieux l'évolution des populations de chauves-souris : « **Mieux connaître pour mieux protéger** ».



Comptage sortie de gîte



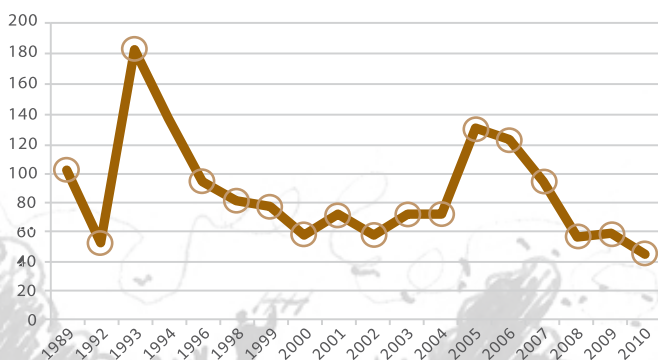
Comptage site d'hivernage



Suivi par radiopistage

La découverte d'une colonie de mise bas ou d'hivernage est un premier pas mais ne constitue pas une fin en soi. Selon les espèces et l'importance des effectifs, un suivi régulier est souvent nécessaire afin d'être en mesure d'évaluer l'évolution du nombre d'individus dans la colonie. **Ces suivis permettent ainsi de guider les actions de préservation à mettre en œuvre** et de mesurer leurs effets : ce sont des « sonnettes d'alarme » en cas de problème. D'autre part, ces dénombrements locaux s'inscrivent dans des suivis globalisés à l'échelle départementale, régionale, nationale voire européenne.

Courbe d'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes dans une cave Natura 2000 de l'Anjou entre 1989 et 2010



Quels enjeux représentent les suivis ?

Les suivis sont indispensables pour estimer le statut de conservation des chauves-souris car ils permettent de mieux appréhender l'évolution des populations. De plus, ils apportent des enseignements quant aux actions de préservation mises en place ou à développer. Le suivi d'un site permet également de maintenir un contact régulier avec un propriétaire et de l'accompagner dans la cohabitation.

> Mettre en œuvre un suivi

Selon le type de site (reproduction, hivernage ou les deux), le but des suivis et la disponibilité en bénévoles locaux, plusieurs méthodes sont pratiquées. Elles nécessitent toujours d'accéder aux abords du gîte, quelques fois à l'intérieur. Parfois simples et nécessitant peu d'investissement, les comptages peuvent être réalisés, dans certains cas, par les propriétaires.

Qu'est-ce que le suivi implique ?

Lorsque la méthode pour suivre un site est définie, le propriétaire du gîte abritant la colonie doit s'attendre à au moins une visite régulière (chaque année, ou à intervalle régulier). **Le chiroptérologue, généralement bénévole, passera une fois par an s'il s'agit d'un site d'hivernage et une ou deux fois pour les sites de mise bas.** L'accès au gîte devra être facilité et le chiroptérologue vous préviendra de sa visite, en prenant bien évidemment en compte vos volontés. Il est parfois possible de l'accompagner pour participer au comptage.



Comptage d'un essaim de Grands Rhinolophes



Colonie de Grands Murins dans un comble

Comment et quand les colonies sont-elles dénombrées ?

En période hivernale, les colonies se trouvent principalement en souterrain (grottes, caves...). Les animaux étant endormis et inactifs, les spécialistes les identifient et les dénombrent à vue, en prospectant le site à pied. Un seul passage est effectué, afin d'éviter les dérangements, par au moins deux personnes, le plus souvent pour des raisons de sécurité. Les mois de janvier et de février sont privilégiés pour réaliser ces comptages.

En période de reproduction, le comptage par observation directe dans le gîte est à éviter tant le dérangement est important. Cette méthode n'est donc utilisée que dans de rares cas par les experts. **La technique la plus appropriée consiste à dénombrer les individus au crépuscule, lorsqu'ils sortent du gîte.** Selon l'importance de la colonie et le nombre de sorties, il peut être nécessaire d'être plusieurs personnes. Si la colonie abrite plusieurs espèces, l'utilisation d'un détecteur à ultra-sons permettra de les différencier. Il est conseillé de réaliser au moins deux comptages au cours de l'été afin d'estimer le nombre de jeunes. Les mois de mai, juin et juillet sont les plus adaptés pour faire les suivis.

D'autres suivis peuvent être mis en œuvre mais ont d'autres objectifs. Il peut s'agir par exemple d'identifier les terrains de chasse d'une colonie en équipant quelques individus avec un émetteur. Ils pourront ainsi être suivis par radiopistage.

Et pourquoi ne pas réaliser les comptages vous-même ?

Dans le cas de colonies de reproduction n'abritant qu'une seule espèce, le suivi peut être réalisé par le propriétaire. Le chiroptérologue construit le protocole avec vous et vous accompagne éventuellement la première année. C'est un moyen simple et convivial d'être un acteur de la connaissance et de la conservation de ces espèces.

TÉMOIGNAGE

David Madiot, technicien à la Communauté de communes d'Erve et Charnie (53)

Depuis 2002, Mayenne Nature Environnement fait des suivis et des comptages hivernaux réguliers dans les grottes du site Natura 2000 de la vallée de l'Erve. Ces suivis permettent de constater que les effectifs de chauves-souris sont en augmentation, en particulier ceux des espèces d'intérêt communautaire. Nous avons ainsi la preuve de l'impact positif des fermetures des grottes au public en hiver.

Toutes les espèces de chauves-souris présentes en Pays de la Loire sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 relatif la protection des mammifères selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.